



Municipalité de Rivière-Beaudette
Aux contribuables de la susdite municipalité
Avis public

Est par les présentes données par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité que :

DÉROGATION MINEURE 2024-08

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure concernant le lot 3 768 520 et 3 974 195 appartenant à Mme Micheline St-Pierre afin de permettre la correction du cadastre par la modification du frontage de 21.80 m pour le lot 3768 520 et un frontage de 41.46 m pour le lot 3 974 195 lors de la séance ordinaire du conseil le 10 juin 2024 à 19h à la Mairie au 663 chemin Frontière.

Le conseil tient par la présente, à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 10 juin 2024 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 13^{ième} jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé,
Directrice générale